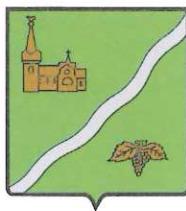


Tél. 02 40 04 65 01  
 Fax 02 40 04 54 74  
 E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)  
[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Nombre de membres en exercice : 15**  
**Présents : 11**  
**Nombre de procurations : 3**  
**Absents sans procuration : 1**  
**Date de la convocation : 12/11/2025**  
**Date d'affichage : 12/11/2025**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEIX EN RETZ

### SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à 19 heures,  
 Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
 Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
 Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
 Madame Mauricette HELLO, 1<sup>ère</sup> adjointe.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Stéphane CHAULOUX, Madame Dorothée NICOLAS et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Monsieur Luc NORMAND ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER ayant donné procuration à Madame Valérie BOYER, Madame Frédérique PIGREE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA, excusés.

Étaient absents non excusés (sans procuration) : Madame Delphine HARDY. Madame Caroline POISBEAU a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET 1 : Achat et installation d'équipements de sécurité pour le commerce communal – Décision modificative du budget annexe “Commerce” :**  
*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal et à la gestion budgétaire des communes,*  
*Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les dispositions relatives à la sécurité des établissements recevant du public (ERP),*  
*Vu le budget annexe “Commerce” de la commune pour l'exercice 2025,*  
*Considérant que la commune est propriétaire du local commercial situé 18 place Saint-Martin, destiné à accueillir un commerce multiservices, dont épicerie et bar;*  
*Considérant que la mise en conformité du local impose l'installation des dispositifs de sécurité réglementaires : extincteurs, panneau de classement feu, registre de sécurité, plans d'intervention et d'évacuation, ainsi que leur pose,*  
*Considérant que cette dépense n'a pas été prévue au budget initial et nécessite donc une Décision Modificative (DM) du budget annexe “Commerce”,*

Dans le cadre de la mise en service du commerce multiservices communal, il convient d'équiper le local des dispositifs de sécurité exigés pour les établissements recevant du public (ERP), à savoir :

- 4 extincteurs adaptés aux risques du local,
- un panneau de classement feu,
- un registre de sécurité,
- les plans d'intervention et d'évacuation,
- ainsi que les frais de pose et de mise en service.

Le coût global de cette opération est estimé à 955,25€ TTC, installation comprise.

Ces équipements, indispensables à l'ouverture et à la conformité de l'établissement, seront financés sur le budget Commerce.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

1. **D'approuver** l'achat et l'installation des équipements de sécurité (extincteurs, panneau, registre, plans et pose) pour le commerce communal ;
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les devis, bons de commande et tous documents relatifs à cette dépense ;
3. **D'adopter** la Décision Modificative n°4 du budget Commerce pour permettre le financement de cette opération, conformément au tableau budgétaire suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031 : Frais d'études	955,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>955,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	955,25 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>955,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>955,25 €</b>	<b>955,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

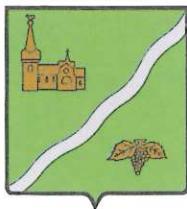
Extrait Certifié Conforme  
 Le 18/11/2025.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,  
 Mauricette HELLO



Secrétaire de séance,  
 Caroline POISBEAU

Tél. 02 40 04 65 01  
 Fax 02 40 04 54 74  
 E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)  
[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



Nombre de membres en exercice : 15  
 Présents : 11  
 Nombre de procurations : 3  
 Absents sans procuration : 1  
 Date de la convocation : 12/11/2025  
 Date d'affichage : 12/11/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHEIX EN RETZ

### SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à 19 heures,  
 Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
 Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
 Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
 Madame Mauricette HELLO, 1<sup>ère</sup> adjointe.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Stéphane CHAULOUX, Madame Dorothée NICOLAS et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Monsieur Luc NORMAND ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER ayant donné procuration à Madame Valérie BOYER, Madame Frédérique PIGREE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA, excusés.

Etaient absents non excusés (sans procuration) : Madame Delphine HARDY. Madame Caroline POISBEAU a été nommée secrétaire de séance.

#### **OBJET 2 : Acquisition d'un coffre sécurisé – Décision modificative n°8 du budget principal**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal et à la gestion budgétaire des communes,*

*Vu le budget principal de la commune pour l'exercice 2025,*

*Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la protection et la conservation des biens appartenant à la commune,*

*Considérant que cette dépense n'a pas été prévue au budget initial et nécessite une Décision Modificative pour l'ouverture des crédits correspondants,*

Il est nécessaire d'acquérir un coffre sécurisé afin de garantir la protection des biens communaux.

Le coût estimé de l'opération est de **1654,80€ TTC**.

Cette dépense sera financée sur le budget principal de la commune.

**Après en avoir délibéré, avec 5 pour, 1 contre et 8 abstentions, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver l'achat et l'installation du coffre sécurisé pour la protection des biens communaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout devis, bon de commande ou document afférent à cette dépense ;
- D'adopter la Décision Modificative n° 8 du budget principal selon le tableau budgétaire suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	1 654,80 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 654,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	1 654,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 654,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 654,80 €</b>	<b>1 654,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Extrait Certifié Conforme  
 Le 18/11/2025.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,  
 Mauricette HELLO

Secrétaire de séance,  
 Caroline POISBEAU



Tél. 02 40 04 65 01  
 Fax 02 40 04 54 74  
 E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)  
[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Nombre de membres en exercice :** 15  
**Présents :** 11  
**Nombre de procurations :** 3  
**Absents sans procuration :** 1  
**Date de la convocation :** 12/11/2025  
**Date d'affichage :** 12/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à 19 heures,  
 Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
 Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
 Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
 Madame Mauricette HELLO, 1<sup>ère</sup> adjointe.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Stéphane CHAULOUX, Madame Dorothée NICOLAS et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Monsieur Luc NORMAND ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER ayant donné procuration à Madame Valérie BOYER, Madame Frédérique PIGREE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA, excusés.

Étaient absents non excusés (sans procuration) : Madame Delphine HARDY. Madame Caroline POISBEAU a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET 3 : Acquisition d'un système de sauvegarde NAS – Décision modificative n°9 du budget principal**

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, relatifs aux compétences du conseil municipal et à l'équilibre budgétaire ;*

*Vu le budget principal de la commune pour l'exercice 2025 ;*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la sauvegarde des données informatiques de la mairie, conformément aux exigences de protection des données administratives et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) ;*

*Considérant qu'il est indispensable de doter la commune d'un système de sauvegarde en réseau (NAS) permettant d'assurer une double sauvegarde locale et distante, garantissant la continuité du service public en cas de panne, de perte de données ou de cyberattaque ;*

*Considérant que le coût global de l'opération s'élève à 2 220,58 € TTC pour le matériel + l'intervention du technicien pour l'installation et la configuration du système ;*

*Considérant que cette dépense n'a pas été prévue au budget primitif 2025 et nécessite une Décision Modificative pour l'ouverture des crédits correspondants ;*

**Après en avoir délibéré, avec 7 pour, 3 contre et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide :**

1. **D'approuver** l'acquisition d'un système de sauvegarde NAS pour les besoins du service administratif de la mairie ;
2. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout devis, bon de commande ou document afférent à cette dépense ;
3. **D'adopter** la Décision Modificative n° 9 du budget principal 2025 pour permettre le financement de cette acquisition, selon le tableau budgétaire suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21838 : Autre matériel informatique	0,00 €	2 220,58 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 220,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	2 220,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 220,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 220,58 €</b>	<b>2 220,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Extrait Certifié Conforme  
 Le 18/11/2025.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,  
 Mauricette HELLO



Secrétaire de séance,  
 Caroline POISBEAU

Tél. 02 40 04 65 01  
 Fax 02 40 04 54 74  
 E-mail : accueil@cheixenretz.fr  
[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Nombre de membres en exercice : 15**  
**Présents : 11**  
**Nombre de procurations : 3**  
**Absents sans procuration : 1**  
**Date de la convocation : 12/11/2025**  
**Date d'affichage : 12/11/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à 19 heures,  
 Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
 Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
 Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
 Madame Mauricette HELLO, 1<sup>ère</sup> adjointe.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Stéphane CHAULOUX, Madame Dorothée NICOLAS et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Monsieur Luc NORMAND ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER ayant donné procuration à Madame Valérie BOYER, Madame Frédérique PIGREE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA, excusés.

Étaient absents non excusés (sans procuration) : Madame Delphine HARDY. Madame Caroline POISBEAU a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET 4 : RESSOURCES HUMAINES : Participation employeur à la protection sociale complémentaire – risque santé :**

*Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.827-1 et suivants relatifs à la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;*

*Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif à la participation obligatoire des employeurs publics territoriaux au financement de la protection sociale complémentaire en matière de santé à compter du 1er janvier 2026 ;*

*Vu la circulaire d'application précisant les modalités de mise en œuvre de cette participation ;*

**Considérant** qu'à compter du 1er janvier 2026, les employeurs territoriaux ont l'obligation de participer au financement d'une couverture santé pour leurs agents ;

**Considérant** la volonté de la collectivité de mettre en œuvre cette disposition en faveur de ses agents ;

Les agents contractuels doivent être employés par la collectivité pour une durée au moins égale à un an.

Le montant de la participation est proratisé en fonction du temps de travail des agents exerçant à temps partiel ou à temps non complet.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

D'instaurer, à compter du 1er janvier 2026, une participation de la collectivité à hauteur de **15 € maximum par mois et par agent** pour le financement d'une couverture complémentaire santé labellisée.

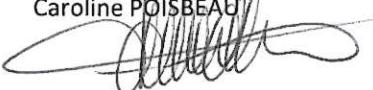
- De conditionner le versement de cette participation à la présentation, **une fois par an**, par l'agent concerné, d'une attestation d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.
- De charger Monsieur le Maire ou de son représentant de la mise en œuvre de la présente délibération et de la transmission au contrôle de légalité.

Extrait Certifié Conforme  
 Le 18/11/2025.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,  
 Mauricette HELLO



Secrétaire de séance,  
 Caroline POISBEAU



Tél. 02 40 04 65 01  
 Fax 02 40 04 54 74  
 E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)  
[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Nombre de membres en exercice : 15**  
**Présents : 11**  
**Nombre de procurations : 3**  
**Absents sans procuration : 1**  
**Date de la convocation : 12/11/2025**  
**Date d'affichage : 12/11/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à 19 heures,  
 Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
 Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
 Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
 Madame Mauricette HELLO, 1<sup>ère</sup> adjointe.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Stéphane CHAULOUX, Madame Dorothée NICOLAS et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Monsieur Luc NORMAND ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER ayant donné procuration à Madame Valérie BOYER, Madame Frédérique PIGREE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA, excusés.

Etaient absents non excusés (sans procuration) : Madame Delphine HARDY. Madame Caroline POISBEAU a été nommée secrétaire de séance.

**5-1. Régularisation des écritures d'ordre à l'investissement (chapitre 041) dans le budget commerce**

Considérant la nécessité d'ajuster certains crédits d'investissement afin de permettre la poursuite et la bonne exécution des opérations prévues dans le cadre du budget Commerce ;

Considérant qu'un rééquilibrage peut être réalisé par le biais du chapitre 041 – Opérations d'ordre entre sections, permettant de procéder à des mouvements internes de crédits sans modification du montant total de la section d'investissement ;

Considérant que les ajustements proposés relèvent d'une simple réaffectation interne destinée à couvrir les besoins actualisés des projets d'investissement du secteur Commerce ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

1. D'approuver la décision modificative n° 5 du budget annexe Commerce, portant rééquilibrage interne des crédits d'investissement par mouvements de crédits via le chapitre 041, tels que détaillés dans l'état annexé à la présente délibération et de valider le tableau suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	7 183,20 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 183,20 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 183,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 183,20 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 183,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 183,20 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>7 183,20 €</b>		<b>7 183,20 €</b>	

Les modifications apportées concernent exclusivement des opérations d'ordre et n'entraînent aucune incidence sur le montant global du budget ni sur l'équilibre général de la section d'investissement.

2. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à procéder à l'ensemble des écritures comptables nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision modificative.

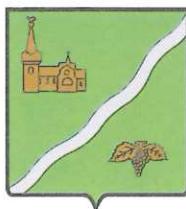
Secrétaire de séance,  
 Caroline POISBEAU

Extrait Certifié Conforme  
 Le 18/11/2025.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,  
 Mauricette HELLO



Tél. 02 40 04 65 01  
 Fax 02 40 04 54 74  
 E-mail : [accueil@cheixenretz.fr](mailto:accueil@cheixenretz.fr)  
[www.cheixenretz.fr](http://www.cheixenretz.fr)



**Nombre de membres en exercice : 15**  
**Présents : 11**  
**Nombre de procurations : 3**  
**Absents sans procuration : 1**  
**Date de la convocation : 12/11/2025**  
**Date d'affichage : 12/11/2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE CHEIX EN RETZ**

**SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025**

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à 19 heures,  
 Les membres du Conseil Municipal de la Commune de  
 Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au  
 Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de  
 Madame Mauricette HELLO, 1<sup>ère</sup> adjointe.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Madame Valérie BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Monsieur José ORTEGA, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Stéphane CHAULOUX, Madame Dorothée NICOLAS et Monsieur Ludovic GAUTIER.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Monsieur Luc NORMAND ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER ayant donné procuration à Madame Valérie BOYER, Madame Frédérique PIGREE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA, excusés.

Etaient absents non excusés (sans procuration) : Madame Delphine HARDY. Madame Caroline POISBEAU a été nommée secrétaire de séance.

**5-2. Régularisation pour une créance douteuse pour un impayé de cantine de 2023-Décision modificative n°10 du budget principal**

Considérant qu'un impayé de cantine datant de 2023 avait entraîné une retenue sur les prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;

Considérant que la CAF a procédé au remboursement des sommes indûment prélevées, mais a omis un montant de 6,71 €, générant une anomalie comptable ;

Considérant qu'après vérification des écritures, il apparaît nécessaire d'imputer ce montant en charge exceptionnelle sur le compte 6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants, afin d'assurer la régularisation budgétaire de l'opération ;

Considérant que cette imputation nécessite un ajustement de crédits au sein de la section de fonctionnement, par le transfert d'une partie des crédits disponibles au compte 615228 – Entretien et réparations – Autres biens mobiliers, vers le compte 6817-Dotations aux dépréciations des actifs circulants ;

Considérant que ce mouvement interne de crédits peut être réalisé par décision modificative, sans modifier l'équilibre global de la section ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la décision modificative n° 10 du budget principal portant transfert d'un montant de 6,71 € du compte de fonctionnement 615228 vers le compte 6817, afin de procéder à la régularisation d'une anomalie budgétaire liée à un impayé de cantine de l'exercice 2023.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	6,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6,71 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	6,71 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6,71 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6,71 €</b>	<b>6,71 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

Ce mouvement interne de crédits n'entraîne aucune modification de l'équilibre général du budget, et est effectué dans le respect des règles budgétaires applicables.

- Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à procéder aux écritures comptables afférentes et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Extrait Certifié Conforme  
 Le 18/11/2025.

La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,  
 Mauricette HELLO



Secrétaire de séance  
 Caroline POISBEAU

